

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1923)
Heft: 41

Rubrik: Rapport sur le commerce et l'industrie de la Suisse en 1922

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT SUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA SUISSE EN 1922

Nous venons de recevoir le *Rapport sur le Commerce et l'Industrie de la Suisse* publié chaque année par le Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie.

Ce volume débute comme d'ordinaire par une partie statistique générale, sensiblement augmentée cette fois-ci, et qui, sous une forme condensée, contient de nombreux tableaux comparatifs sur les conditions économiques de la Suisse dans les dernières années. Cet aperçu général est suivi de vingt-huit chapitres sur les diverses branches de l'industrie et du commerce suisses, avec, pour chaque branche, les chiffres officiels de l'importation et de l'exportation. Les banques, les assurances, l'organisation du service d'informations commerciales, l'enseignement commercial et professionnel, occupent aussi une place importante.

Ce rapport, d'environ 425 pages, peut être obtenu, en édition française ou allemande, auprès du Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie, Börsenstrasse, 15, à Zurich, au prix de 9 fr. l'exemplaire, plus les frais de port.

COURS DU CHANGE ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE

pendant le mois de septembre 1923

	franc suisse	franc français	
	à Paris	à Genève	
1 ^{er} septembre	»	31,17	
10 —	320,25	31,22 1/2	
20 —	299 »	33,55	
29 —	»	34,33	

Cours extrêmes

7 septembre	325,25	30,725	
25 —	286,50	35,15	

IMPORTATION. — EXPORTATION DOUANES

RESUME DES DOCUMENTS OFFICIELS

Suisse

IMPORTATION

AUTORISATION GÉNÉRALE D'IMPORTATION

99 b — Fromage à pâte dure, autre.

(*Décision du Département fédéral de l'Economie publique du 27 septembre 1923.*)

France

EXPORTATION

PROHIBITION D'EXPORTATION

La dérogation au décret du 12 juillet 1919 qui permettait, par décision du 2 septembre 1922, la libre exportation de France des pommes de terre, cessera d'être en vigueur à partir du lundi 8 octobre 1923.

Aucune dérogation ne sera accordée à la présente prohibition, exception faite pour les exportateurs qui justifieront au bureau de douane de sortie que les pommes de terre ont été chargées sur wagon ou sur bateau antérieurement au 8 octobre 1923.

(*Avis aux Exportateurs, J. O. du 6 octobre 1923.*)

Changements aux tarifs des Chemins de fer français soumis à l'homologation ministérielle

DATE	N° DU TARIF	MARCHANDISES
30 Août.	14 114 314.	Fers ouvrés.
1 ^{er} Sept.	19 119.	Papiers et cartons.
20 »	Classification.	Métaux ouvragés.
20 »	12-112.	Produits chimiques.
25 »	Classification.	Acétylène, acide carbonique.
25 »	G. V. 1 101.	Animaux vivants.
25 »	P. V. 1 101.	Animaux vivants.
25 »	10-110.	Chaux, ciment, plâtre.
25 »	23-123.	Plantes vivantes.
28 »	2-102.	Céréales, farines, graines, légumes secs, pâtes alimentaires, et pommes de terre.
28 »	21-121.	Produits céramiques, verrerie.
2 Octobre.	3-103.	Oranges

Tarifs homologués

DATE DE L'ENTRÉE en vigueur	N° DU TARIF	MARCHANDISES
10 Sept.	G. V. 206 (Voyageurs)	Billets de famille.

AVIS DIVERS

Documentation

Les Sociétés Anonymes faisant partie de la Chambre de Commerce Suisse en France, de même que les Chambres de Commerce cantonales et les Associations professionnelles sont instamment priées de nous faire parvenir leurs *rappports annuels*.

Ces rapports dont nous n'avons le plus souvent connaissance que par les extraits qu'en donne la presse, nous sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement de notre